



Fisheries
Transparency
Initiative

DECLARATION DE NOUAKCHOTT SUR LA FISHERIES TRANSPARENCY INITIATIVE (FiTI)

**3 Février 2016
Nouakchott, Mauritanie**

Déclaration adoptée par les participants de la 1ère Conférence Internationale de la Fisheries Transparency Initiative

NOUS, les Chefs d'Etats et de Gouvernements et représentants de haut niveau, avec la participation de représentants d'organisations internationales, du secteur privé, de la société civile et d'autres acteurs du secteur de la pêche réunis à Nouakchott, Mauritanie, le 3 février 2016 sur l'invitation de Son Excellence Mohamed OULD ABDEL AZIZ, Président de la République Islamique de Mauritanie :

1. **RAPPELONS** la Déclaration de Nouakchott de Janvier 2015 Sur la Transparence et le Développement Durable en Afrique, qui (entre autres) annonçait le lancement d'une nouvelle initiative de transparence pour la pêche.

2. **SALUONS** l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la Résolution 70/1 : « Transformer notre monde : programme de développement durable d'ici 2030 », en particulier l'Objectif 14.
3. **REITERONS** que la pêche est une source essentielle d'emplois, de nourriture et de développement socio-économique pour des millions de personnes partout dans le monde.
4. **RAPPELONS** que la pêche n'atteint pas son plein potentiel de contribution au développement socio-économique ; que partout dans le monde l'inégalité devant l'accès à la pêche empêche les communautés côtières de récolter pleinement les bénéfices des ressources halieutiques dans leurs eaux avoisinantes, alors que la surpêche, la dégradation de l'écosystème et le changement climatique impliquent que ces ressources précieuses font face à un futur encore plus incertain ; et que le sentiment d'injustice que pourrait ressentir les communautés à la perte de leur droit d'accès aux bénéfices de ces ressources naturelles risque d'intensifier les pressions sociales et politiques.
5. **RECONNAISSONS** que surmonter ces défis requiert une approche qui adresse de manière simultanée le manque de transparence général dans la gestion du secteur de la pêche et le manque de participation inclusive de tous les acteurs de la pêche à la prise de décisions politiques et en matière de gestion.
6. **SOULIGNONS** le fait que la transparence en matière d'accès aux pêcheries maritimes est essentiel pour protéger les droits des pêcheurs et des communautés de pêcheurs, pour faciliter un commerce de la pêche qui soit juste, pour protéger la santé des systèmes naturels et des habitats et pour s'assurer que nos pêches soient, à long-terme, durables et responsables.
7. **RECONNAISSONS** que des rapports transparents sur les captures de pêche sont vitaux pour maintenir la qualité, la diversité et la disponibilité des ressources de pêche, garantissant ainsi que la pêche soit maintenue dans des limites durables et que les prises de décisions soient éclairées par les meilleurs conseils et informations scientifiques disponibles.
8. **RECONNAISSONS** l'importance de la contribution de la pêche de grande et petite échelle à l'emploi, aux revenus, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux communautés et à l'héritage culturel.

9. **RAPPELONS** que d'autres efforts majeurs visant à reformer la gouvernance internationale des pêches ont également souligné le besoin de participation et de transparence, dont notamment :
- Le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 1995) ;
 - La Convention d'Aarhus sur l'Accès à l'Information, la Participation du Public au Processus Décisionnel et l'Accès à la Justice en matière d'Environnement (1998) ;
 - Les Lignes Directrices pour l'Elaboration d'une Législation Nationale sur l'Accès à l'Information, la Participation du Public et l'Accès à la Justice dans le Domaine de l'Environnement (Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2010) ;
 - L'Accord Relatif Aux Mesures du Ressort de L'état du Port visant à Prévenir, Contrecarrer et Éliminer la Pêche Illicite, Non-Déclarée et Non-Réglémentée (Organisations des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2009) ;
 - Les Directives volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers Applicables aux Terres, aux Pêches et aux Forêts dans le Contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2012) ;
 - Le Cadre politique et la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique (2014) ;
 - Les Directives Volontaires visant à assurer la Durabilité de la Pêche Artisanale dans le Contexte de la Sécurité Alimentaire et de l'Eradication de la Pauvreté (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2015) ;
 - La Politique Commune de la Pêche de l'Union Européenne.
10. **SALUONS** le leadership de la République Islamique de Mauritanie à établir la Fisheries Transparency Initiative (FiTI) en tant qu'initiative globale multipartite, qui vise à rendre la pêche plus durable et plus responsable par le biais de la transparence et de la participation.
11. **NOTONS** que la Fisheries Transparency Initiative (FiTI) soutient l'Objectif de Développement 14 : « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

12. **NOTONS** que l'approche de la Fisheries Transparency Initiative (FiTI) pourrait, en commençant par des informations liées à l'accès aux pêches maritimes, être graduellement étendue à d'autres activités de la chaîne de valeurs des pêcheries maritimes.
13. **ADOPTONS** les principes suivants de la FiTI comme fondations de l'initiative pour refléter les croyances, les objectifs et les attentes des acteurs de la FiTI :

Principe 1: La pêche durable contribue de manière significative à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement durable, et par conséquent à la stabilité nationale et régionale et à une meilleure résilience face aux effets du changement climatique.

Principe 2: Les gouvernements souverains sont responsables de la gestion durable des pêches, mettant les richesses nationales halieutiques au bénéfice des citoyens pour promouvoir l'intérêt national, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'un développement socio-économique équitable.

Principe 3: Tous les acteurs ont des contributions importantes et pertinentes à faire, y compris les gouvernements et leurs agences, les pêcheurs de petite et de grande échelle, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs, la société civile organisée et le monde académique.

Principe 4: La Transparence est essentielle pour une pêche responsable, puisqu'elle peut stimuler une demande active et accrue de redevabilité, contribuant ainsi à l'amélioration de la prise de décisions dans la gestion des pêches.

Principe 5: La Transparence a une efficacité optimale lorsque l'information est partagée et vérifiée par le biais d'une participation active, libre, effective, consciente et informée des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des scientifiques et d'autres acteurs représentés comme partenaires égaux, permettant ainsi aux acteurs de garantir la crédibilité et la légitimité de l'information.

Principe 6: Afin que la transparence soit efficace, des informations pertinentes doivent être rendues publiques à la société dans un format accessible et en temps opportun.

Principe 7: L'augmentation de la transparence et de la participation doit être faisable et introduite de manière progressive dans le but d'assurer le soutien le plus large à cette initiative.

14. **SALUONS** l'annonce par les Gouvernements de la République Islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal (tel que confirmé par le Président du Sénégal Macky Sall lors de la Conférence), de la République d'Indonésie et de la République des Seychelles de commencer le processus de formation d'un Groupe National Multipartite dédié à la FiTI dans le courant de l'année 2016, appliquant la transparence dans leur secteur des pêches sur la base d'un processus inclusif.

15. **EXHORTONS** les Etats, le secteur privé, la société civile, les partenaires internationaux et les fournisseurs d'assistance technique et financière à prendre des mesures actives pour promouvoir la FiTI pour appuyer sa durabilité sur le long-terme.

16. **EXPRIMONS** notre gratitude à Son Excellence Mohamed OULD ABDEL AZIZ, Président de la République Islamique de Mauritanie, au Gouvernement et aux citoyens de la Mauritanie pour leur accueil chaleureux et leur généreuse hospitalité ainsi que pour leur excellente organisation de cette Conférence Internationale.

Réalisée à Nouakchott, le troisième jour du mois de février deux mille seize (2016)